

— INSERTION SOCIALE — ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les Maisons départementales des solidarités (MDS) sont les relais précieux et indispensables de la politique sociale du Département de Seine-et-Marne. Elles proposent un accompagnement social à chaque Seine-et-Marnais en difficulté qui le souhaite. Quels sont les aides et les services proposés ?

L'accompagnement social ?

Réparties sur tout le territoire, les 14 Maisons départementales des solidarités (MDS) informent, orientent et soutiennent au quotidien les Seine-et-Marnais en difficulté.

A travers son service social départemental, chaque MDS peut mettre en place un accompagnement social pour les personnes en difficulté. L'objectif est de permettre à ces publics de retrouver ou de développer leur autonomie de vie mais aussi de mieux s'adapter à leur environnement, de recréer des liens sociaux et familiaux, et de prendre soin d'eux-mêmes.

Dans chaque MDS, les travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, conseillères en économie sociale et familiale, etc.) reçoivent les personnes, les écoutent et analysent avec elles leurs besoins afin de leur proposer une aide ou un accompagnement adapté.

Quelles sont les aides et les services proposés ?

L'accompagnement social peut prendre différentes formes et mettre en oeuvre différents types d'aides.

➤ des **aides à l'insertion professionnelle** :

- *ouverture des droits au RSA,*
- *mise en relation avec le service d'aide à l'emploi direct,*
- *orientation vers les partenaires du Département pour des actions d'insertion spécifiques (lutte contre l'illettrisme, insertion professionnelle, etc.).*

➤ des **aides à l'insertion sociale** :

- *accès aux droits (couverture maladie universelle, prestations sociales),*
- *aides au logement,*
- *aides à la gestion des dépenses et des ressources (surendettement),*
- *soutien matériel et aides à l'éducation,*
- *conseils sur les relations familiales et de couple (lutte contre les violences et les maltraitances),*
- *prévention des conduites addictives,*
- *accès à la culture, aux sports, aux loisirs...*



Créé le: 22/06/2020

- Mis à jour le : 14/08/2020